



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-618

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Délégation à la Coordination des Politiques d Achat**

75-2023-10-17-00012 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-0005 du 8 juillet 2022 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l' Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.?? (2 pages)

Page 3

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-10-17-00012

Arrêté directorial modificatif de l'arrêté  
directional n°75-2022-07-08-0005 du 8 juillet  
2022 8 juillet 2022 portant délégation de  
signature du directeur général de l' Assistance  
publique-hôpitaux de Paris, pouvoir  
adjudicateur.

Arrêté Directorial - 2023

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n°ANA 401 2023 07 0014 nommant Monsieur Raphaël BEAUFRET comme directeur de la Direction des services numériques (DSN), à compter du 25 octobre 2023,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>er</sup> A de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 susvisé est modifié comme suit :

“Le Pôle d'intérêt commun « Direction des services informatiques »” est remplacé par le “Pôle d'intérêt commun « Direction des services numériques »”.

L'article 3 D du même arrêté est modifié comme suit :

« au directeur des systèmes d'information (DSI)» est remplacé « au directeur des services numériques (DSN) ».

L'article 4 A Bis du même arrêté est modifié comme suit :

« -Direction des services numériques  
**Monsieur Pierre BLONDE, Directeur par intérim, »**

Est remplacé par

« -Direction des services numériques  
**Monsieur Raphaël BEAUFRET, Directeur, »**

**ARTICLE 2 :**

Le reste de l'arrêté et de ses annexes est sans changement.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté prend effet à compter du 25 octobre 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

Le Directeur Général

**SIGNE**

Nicolas REVEL